



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

19 Mars 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 19 mars 2018

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
N°2018-015	15.03.2018	Décision portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire.	3



PRÉFET DE REGION DE L'ILE-DE-FRANCE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

DÉCISION N° 2018- 015

portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France,

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,
- VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,
- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,

- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté ministériel AFSR1601603A du 9 mars 2016 portant nomination de Madame Psylvia DEWAS, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social hors classe, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine (groupe IIf), pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté MCI n°2016-62 du 5 septembre 2016 du Préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Psylvia DEWAS, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine,
- Mme Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- M. Anthony BRIANT, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues par l'arrêté préfectoral n°2016-62 susvisé pour le département des Hauts-de-Seine.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Psylvia DEWAS, la subdélégation mentionnée à l'article 1er pourra être exercée, dans la limite de leurs compétences respectives, par :

- M. Asiffe AHAMEDALLY, chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement,
- Mme Clémence MOREL, chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Psylvia DEWAS, M. Asiffe AHAMEDALLY et Mme Clémence MOREL, la subdélégation mentionnée à l'article 1 pourra être exercée par :

- Mme Florence BACCETTI, adjointe au chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement,
- M. François-Xavier CHOPIN, adjoint au chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine.

Article 4

Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences dans la limite de 10 000 euros :

- les engagements juridiques et comptables,
- les certificats de paiement.

Bureau de la veille sociale et de l'urgence :

- Mme Diane GENET, cheffe du bureau de la veille sociale et de l'urgence

Bureau de l'hébergement et de l'insertion par le logement :

- Mme Delphine BUCHON, cheffe de bureau

Mission transversale au SHAL :

- Mme Yannick REGINA, Conseillère technique de service social,

Bureau PDALPD-DALO :

- M. Moufid RMIKI, chef de bureau et en cas d'empêchement :
 - Mme Nadine HERVOIS, cheffe de la section DALO

Bureau de la rénovation urbaine :

- Mme Anne LE MAOUT, cheffe du bureau et en cas d'absence ou d'empêchement :
 - M. Gabriel COANON, adjoint à la cheffe de bureau,

Bureau de l'intervention sur l'habitat privé :

- Mme Charlotte BOURGOIS, cheffe du bureau et en cas d'absence ou d'empêchement :
 - Mme Séverine NEYRINCK, adjointe à la cheffe de bureau.

Bureau du suivi des organismes HLM :

- M. Laurent BANCHARAM, chef du bureau
 - Mme Irène PAROLINI, adjointe au chef de bureau

Bureau de l'observatoire et des politiques locales de l'habitat :

Mme Sheryl DIYA, cheffe du bureau.

Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine à l'effet d'exercer la validation dans Chorus formulaires :

- Asiffe AHAMEDALLY
- Clémence MOREL
- Florence BACCETTI
- François-Xavier CHOPIN
- Anne LE MAOUT
- Gabriel COANON
- Charlotte BOURGOIS
- Séverine NEYRINCK

- Virginie BEY
- Laurent BANCHARAM
- Irène Parolini
- Diane GENET
- Delphine BUCHON
- Yannick REGINA
- Moufid RMIKI
- Nadine HERVOIS
- Bérangère LAFONT
- Brigitte MAIMBOURG

Article 5

Demeurent réservés à la signature du secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département des Hauts-de-Seine :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics,
- les marchés publics et avenants d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 26, II, 1° du code des marchés publics.

Article 6

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 7

La présente décision est transmise au secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département Hauts-de-Seine et est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le **15 MARS 2018**

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France



Jean-Martin DELORME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>